

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2026 A 19H30 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de
conseillers
en exercice :
19

Nombre de
conseillers
présents ou
représentés :
19

Présents :

Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Jean-Pierre VARNIER, Didier LE VEXIER, Sandra LE GUILLOUX, Christelle BOITARD Delphine HELLOCO, Laëtitia HENRY, Nadège JOUAN, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Guillaume PITON, Daniel DEMOY.

Procurations : Jean-Alain QUINIO à Sandra LE GUILLOUX
Claire SERRE à Daniel DEMOY

Secrétaire de séance : Jean-Pierre VARNIER

Date d'envoi de la convocation : le 06 octobre 2026

Date de l'affichage : le 06 octobre 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-063 : Horaires éclairage public et illuminations

Dans un souci d'économie d'énergie et de développement durable, l'éclairage public est interrompu entre le 1^{er} mai et le 30 août et les temps d'éclairage sont réduits du 1^{er} septembre au 30 avril.

Cependant, certains administrés remettent en cause ces horaires.

Monsieur Franck CHAMPAGNE, 2^{ème} adjoint délégué à l'Urbanisme, les réseaux et la voirie, propose donc de revoir les horaires :

	Allumage	Extinction
Tous les matins (sauf samedi et dimanche)	A partir de 6h30	Jusqu'au lever du jour
Tous les soirs (uniquement dans le bourg)	Au crépuscule	Jusqu'à 21h (Sauf le vendredi jusqu'à 1h)
Tous les soirs autres quartiers (du lundi au samedi)	Au crépuscule	Jusqu'à 20h
Rond-Point de la Villeneuve - Matin	A partir de 6h30	Jusqu'au lever du jour
Rond-Point de la Villeneuve - Soir	Au crépuscule	Jusqu'à 23h
Les 24, 25, 31 décembre et 1 ^{er} janvier	Allumé toute la nuit	
Rue de Launay et Rue de la Gare	Allumé jusqu'à 1h dans la nuit du 14 juillet au 15 juillet	

De même les illuminations de Noël seront limitées au bourg et seront éclairées à partir du week-end du marché de Noël, et ce, jusqu'au week-end des vœux du Maire ainsi que les jours fériés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

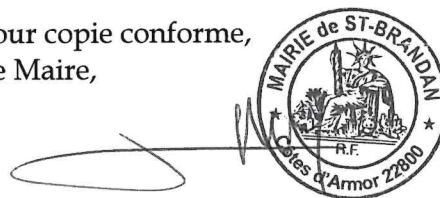
✓ d'APPROUVER les modifications d'horaires d'éclairage public proposées ci-dessus

Pour :	Abstention : 0	Contre : 0
--------	----------------	------------

La délibération est

Adoptée ☒
Rejetée ☐

Pour copie conforme,
Le Maire,



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2026 A 19H30 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de
conseillers
en exercice :
19

Nombre de
conseillers
présents ou
représentés :
19

Présents :

Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Jean-Pierre VARNIER, Didier LE VEXIER, Sandra LE GUILLOUX, Christelle BOITARD Delphine HELLOCO, Laëtitia HENRY, Nadège JOUAN, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Guillaume PITON, Daniel DEMOY.

Procurations : Jean-Alain QUINIO à Sandra LE GUILLOUX
Claire SERRE à Daniel DEMOY

Secrétaire de séance : Jean-Pierre VARNIER

Date d'envoi de la convocation : le 06 octobre 2026

Date de l'affichage : le 06 octobre 2026

DELIBERATION N°2026-064 : Rénovations d'éclairage public

Monsieur Franck CHAMPAGNE, adjoint à l'urbanisme, à la voirie et aux réseaux, fait part au Conseil Municipal des propositions du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour la rénovation d'une commande, de mâts et de lanternes de foyers d'éclairage public :

- Commande D, 24 Le Pas, pour un montant de 1 438,56 € TTC dont une participation de la commune à hauteur de 865,80 €
- Mâts et lanternes des foyers J177-171, Rue du Plessix, pour un montant de 3 551,04 € TTC dont une participation de la commune à hauteur de 3 137,20 €
- Suppression du mâts FQ372 et déplacement de la lanterne, Le Foyer, pour un montant de 1 296,00 € TTC dont une participation de la commune à hauteur de 780,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'APPROUVER les projets rénovation mentionnés ci-dessus présentés par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif total de 6 285,60 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi) dont une participation de la commune s'élevant à 3 783 €.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

La délibération est

Adoptée ☒
Rejetée ☐

Pour copie conforme,
Le Maire,